

Projet transfrontalier de la Mékrou

Gestion concertée du cours d'eau de la Mékrou pour soutenir une croissance économique verte et réduire la pauvreté au Burkina

Le Projet Mékrou intitulé « *L'Eau pour la croissance et la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou* » est un projet pilote couvrant le bassin versant de la rivière Mékrou. Longue de 410 km, la Mékrou qui prend sa source au Bénin, est un affluent de la rive droite du fleuve Niger. Elle délimite, sur plus de 100 km, la frontière entre le Bénin et le Niger, avant de se jeter dans le fleuve Niger. Son bassin versant couvre une zone de 10.500 km² et s'étend sur trois pays (Bénin, Burkina et Niger) comme le montre la carte ci-après.

Carte n°1 : Le sous-bassin de la Mékrou par rapport au bassin du Niger



PRINCIPAUX MESSAGES

- Le projet Mékrou est un important projet qui devrait contribuer à la connaissance de la ressource en accompagnant les actions visant l'amélioration de système actuel de production et de diffusion de l'information sur les ressources en eau dans le bassin de la Mékrou
- L'amélioration des conditions de vie des populations étant un axe central du Projet Mékrou, il importe d'entreprendre quelques actions concrètes de démonstration qui ont un impact direct et visible sur la vie des populations du bassin afin de maintenir l'espoir et l'engouement que ce genre de projet peut susciter. Ceci permettra de faciliter la collecte de données de terrain auprès des populations et des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Projet
- Les populations, les acteurs du développement ainsi que les autorités locales du bassin de la Mékrou ont des besoins réels de formation dans plusieurs domaines pour s'adapter à l'évolution des réalités et mieux faire face aux problèmes sur le terrain. Un bon programme de renforcement des capacités est indispensable pour une mise à niveau des différents acteurs.
- Les changements climatiques sont une réalité dans le bassin de la Mékrou et ont un impact sur les activités et les conditions de vie des populations riveraines. Il est important d'en prendre compte et de les intégrer dans la planification des actions de développement avec les mesures d'adaptation appropriées
- Un projet sur la gestion transfrontière des ressources comme celui de la Mékrou doit se mener en parfaite symbiose entre les pays impliqués en concertation avec les populations, les différents acteurs du développement local et les autorités locales dans le bassin concerné.
- L'Autorité du Bassin du Niger a une responsabilité de coordination des actions au niveau régional pour une cohérence dans les démarches de développement. La réussite des différentes actions engagées est à ce prix. Le rôle des acteurs non-étatiques est important, et les autorités locales ont un rôle de veille, de réglementation et de coordination.
- Le bassin est encore confronté à la non disponibilité de données fiables pour une meilleure planification des différentes interventions pour le développement durable. Les gouvernements des pays doivent en concertation avec les différents partenaires investir davantage de moyens pour faciliter la collecte et l'analyse de données fiables pour une meilleure connaissance des réalités locales et un développement harmonieux et durable dans le bassin.

Ce qu'est le Projet Mékrou

Ce projet est une initiative du Centre Commun de Recherche (CCR) et du Partenariat mondial de l'eau/Global Water Partnership (GWP) qui se sont inspirés des résultats de diverses autres initiatives en faveur des organismes de bassins africains, à travers, notamment, le Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB).

Les principaux acteurs et bénéficiaires du projet sont les gouvernements et les autorités chargées de l'eau des trois pays partageant le bassin de la rivière de la Mékrou (Bénin, Burkina et Niger), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), ainsi que les populations locales.

L'objectif global du projet est de soutenir la croissance verte et de lutter contre la pauvreté au Burkina Faso, au Bénin et au Niger. De manière plus spécifique, le Projet Mékrou se veut être un véritable outil de synergie d'actions pour la gestion du bassin et aménage :

- la mise en place d'un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes pour aborder l'adaptation aux changements climatiques et l'équilibre entre les besoins et les ressources disponibles ;
- la mise en œuvre d'approches et d'outils pertinents communs pour aider à la décision relatifs : (i) à la sécurité alimentaire, (ii) aux développements urbain et rural appropriés, et (iii) à la protection de l'environnement ;
- la mise en place d'un cadre stratégique de gestion, d'un système d'information transfrontalier et d'un système d'évaluation de la variabilité des ressources en eau dans la zone du projet.

Financé par l'Union Européenne, le Projet Mékrou est exécuté par le bureau régional Afrique de l'Ouest du Partenariat mondial de l'eau/ Global Water Partnership (GWP/AO) pour une période de quatre ans, de janvier 2014 à décembre 2017.

Justification du Projet Mékrou

L'Afrique est confrontée à des défis particulièrement complexes en matière de gestion des eaux, notamment à cause d'une variabilité hydro-climatique intra et inter annuelle extrême et du fait que la majorité des bassins sont transfrontaliers. En Afrique de l'Ouest, la péjoration pluviométrique, observée depuis plus de vingt ans, perturbe fondamentalement toutes les activités humaines autour des bassins versants de la Mékrou (Pérard et al. 2001). Le diagnostic de ce phénomène, à travers diverses analyses régionales, avec des approches méthodologiques différentes, atteste d'une importante diminution des précipitations annuelles et des conséquences né-

fastes sur la vie des populations et sur la sauvegarde des écosystèmes fragiles à l'intérieur de ces bassins.

De plus, les politiques de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et les évolutions démographiques et sociales entraînent une demande de plus en plus croissante en infrastructures de gestion de l'eau pour une production plus accrue de biens et de services. De tels développements ont également un impact important sur les ressources en eau.

Or, la gestion de ces ressources devient de plus en plus complexe, notamment pour les cours d'eau transfrontaliers, au regard de la diversité des acteurs et des différentes formes de valorisation peu coordonnées dont elles font objet. Dès lors, des coordinations et des synergies d'actions s'avèrent nécessaires pour développer des politiques nationales et régionales qui soient durables afin de mettre l'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

C'est à cet effet que les autorités chargées de l'eau au Bénin, au Burkina et au Niger ainsi que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ont manifesté leur intérêt pour le développement d'un cadre de coopération pour le bassin de la Mékrou qui impliquerait ses acteurs à tous les niveaux.

Le bassin de la Mékrou est un sous-bassin du bassin du Niger qui couvre une zone de 10.500 km² soit environ 3% de la superficie du bassin du Niger et s'étend sur les trois pays cités : Bénin, Burkina et Niger. Il comprend 36% de terres cultivées et 20% de mosaïque agricole et de végétation sèche. Dans le bassin de la rivière Mékrou, comme dans de nombreux pays en Afrique, la variabilité du climat est élevée, les investissements liés à l'eau sont relativement limités, et il existe une corrélation forte entre la variabilité des précipitations et la performance du produit intérieur brut.

De nombreux projets et programmes de développement, ayant un lien direct ou indirect avec les ressources en eau, sont mis en œuvre dans chaque portion du bassin de chaque pays. Mais, il existe très peu de coordinations ou de concertations entre ces divers intervenants tant au niveau national qu'entre les trois pays.



Résultats de l'étude de mise en œuvre au Burkina

A ses débuts, le projet a d'abord procédé à la conduite de consultations nationales dans les trois pays sur ses objectifs ainsi que sur sa mise en œuvre. Ensuite, il a exécuté des actions de développement pour répondre à la très forte attente des populations vis-à-vis du projet qui a été révélée lors des consultations nationales.

L'étude de référence au Burkina a été conduite par le Partenariat National de l'Eau du Burkina (PNE-BF) en collaboration avec le cabinet BERAC Expertise et Services . Elle a été réalisée dans une approche généralement participative, et a impliqué les acteurs du bassin aux différents niveaux national et local.

Démarche méthodologique

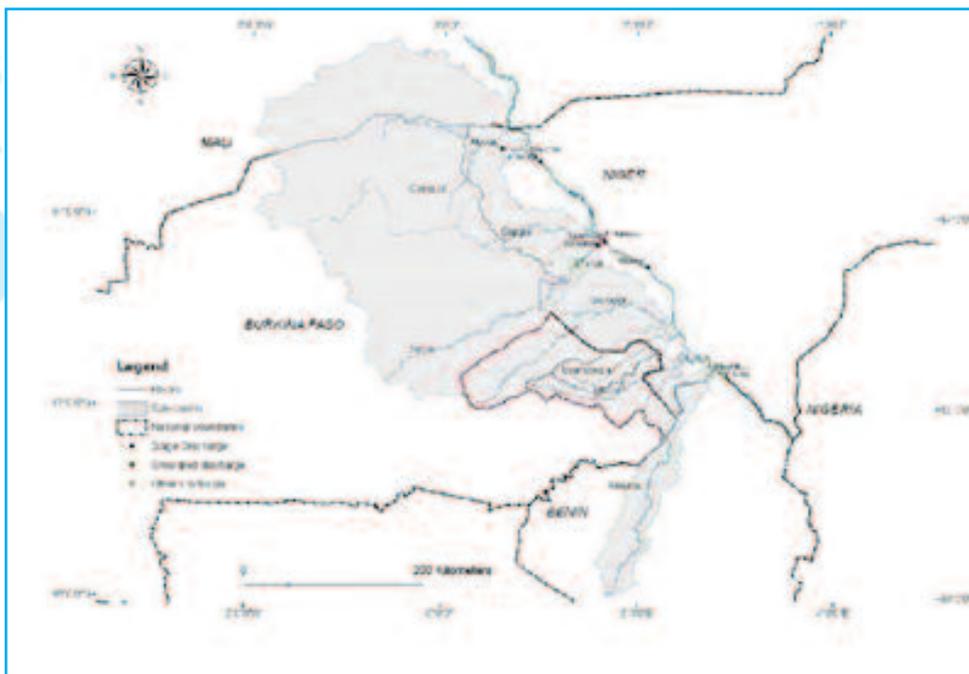
Toutes les études ont été réalisées par des consultants indépendants recrutés à la suite d'appels d'offres publiés dans la presse nationale et les sites web du GWP-AO et du PNE.

Chacune des études a été amendée et validée lors d'ateliers nationaux organisés par le PNE avec les acteurs majeurs dans le pays.

Présentation de la portion burkinabè du bassin de la Mékrou

Localisation

La portion au Burkina (22,32%) du bassin régional de la Mékrou est située entre les longitudes 0° 15' O et 2° 55' O et les latitudes 11° 30' N et 13° 00' N. Elle abrite une population estimée à 414 642 personnes¹.



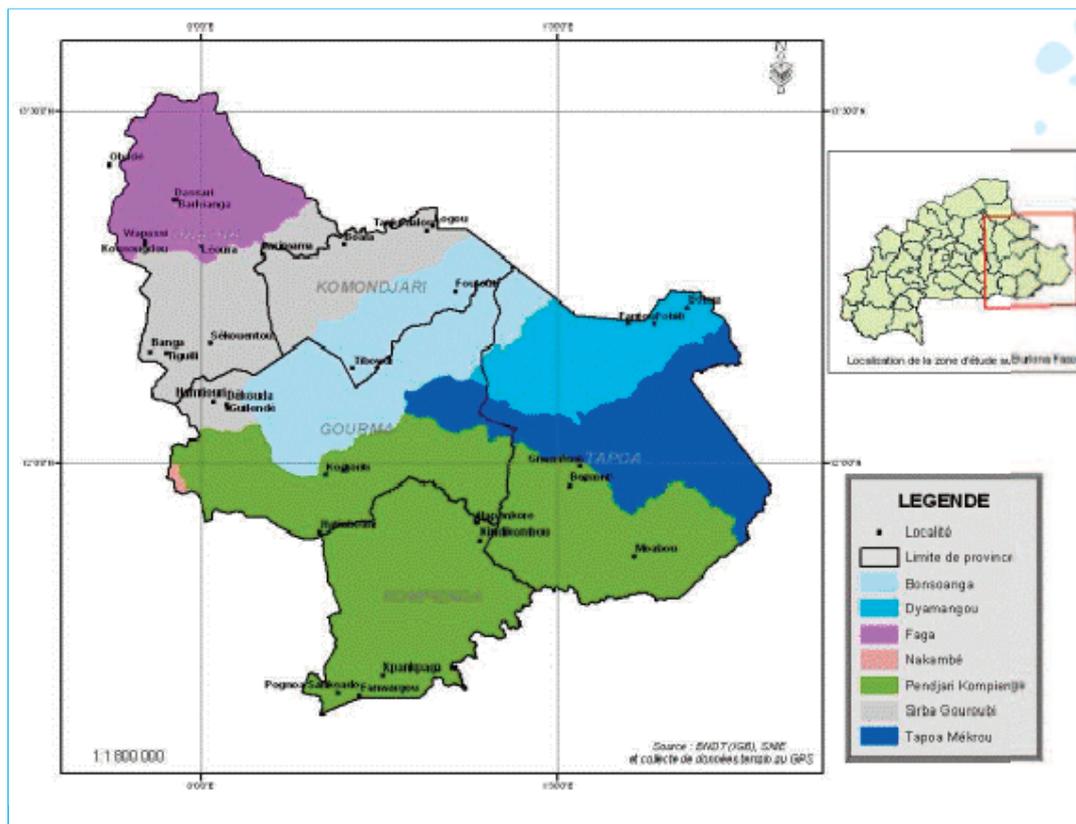
Carte n° 1. :
Localisation
du bassin de la Mé-
krou dans la vallée
du Niger au Burkina

¹ Source : INSD, 2006 Compil. D. Soulama, 2015 in « Etat de référence du bassin de la Mékrou au Burkina Faso : Revue du cadre de gestion et diagnostic territorial. Etat initial composantes environnementales », 73 p., 2015, étude réalisée par le Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso en collaboration avec BERAC Expertise et Services.

Cadre physique du bassin de la Mékrou au Burkina

Avant de rejoindre le cours principal du Niger, la Mékrou draine sur le territoire burkinabé un espace hydrographique correspondant à trois unités hydrographiques correspondant à des sous-bassins versants. Du nord au sud, ce sont le sous-bassin du Dyamangou, du Bonsoagou et la Tapoa-Mékrou. Avec le sous-bassin de la Sirba, plus au nord et le sous-bas-

sin de la Pendjari-Kompienga plus au sud, les trois sous-bassins versants constitutifs du territoire de la Mékrou au Burkina forment l'Espace de Gestion des ressources en eau du Gourma. L'ensemble du territoire du bassin versant de la Mékrou au Burkina correspond à 33.23 % de l'Espace de gestion des ressources en eau du Gourma qui s'étend sur 50 238 km².



Carte n° 2. : Localisation des trois compartiments du bassin de la Mékrou dans la région de l'Est (Source : PICOFA, 2009)

Caractéristiques climatiques du bassin

Deux des trois zones climatiques (sahélienne, sud-soudanaise et nord-soudanaise) du Burkina sont représentées dans le territoire du bassin. Il s'agit de :

- la zone sahélienne, située au-dessus du parallèle 14°N avec une pluviosité annuelle moyenne comprise entre 300 et 600 mm et des températures extrêmes variant entre 10° et 42°c. Elle abrite partiellement la partie de la province de la Komondjari qui est dans le bassin ;
- et de la zone nord-soudanaise, avec une pluviosité annuelle moyenne comprise entre 600 et 900 mm, est située entre les parallèles 11°30' et 14°N ; les températures extrêmes varient entre 13° et 40°c. Cette zone abrite les provinces du Gourma et de la Tapoa et partiellement celle de la Komondjari. Cette zone couvre la quasi-totalité du bassin de la Mékrou.

De façon générale, les saisons pluvieuse et sèche se disputent les mois de mai et d'octobre qui peuvent, suivant les années, être secs ou pluvieux. A l'image de tout le pays, le territoire du bassin connaît une longue saison sèche, d'octobre à mai, et une courte saison des pluies, de juin à septembre, marquées par deux principaux vents : la mousson qui annonce la saison des pluies et l'harmattan, sec et froid, qui s'installe à la fin des pluies.



L'agriculture et l'élevage dans la zone du bassin

L'agriculture est l'activité socio-économique la plus exercée dans le territoire du bassin (80 % de la population) avec des principales spéculations orientées vers la satisfaction des besoins alimentaires. Elle est suivie par l'élevage, exercée par toutes les ethnies, qui procure des revenus permettant aux populations rurales de résister aux crises alimentaires et de faire face aux dépenses sociales. L'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins et de volaille contribue pour 19% dans le revenu des ménages dans la zone du bassin contre 15,8% au niveau national.

La foresterie, la chasse et la pêche dans la zone du bassin

Les ressources naturelles dans le bassin versant de la Mékrou au Burkina sont fournies et variées, surtout dans les provinces sud (Gourma et Tapoa). De nombreux produits de foresterie y sont exploités parmi lesquels certains ont une envergure nationale comme le charbon de bois (40 000 000 m³ de bois sur pied pour la Région de l'Est intégrant le bassin, contre une moyenne nationale de 15 692 308 m³ par région), la chasse à la faveur de la faune abondante et la pêche du fait de la présence des lacs comme celui de la Tapoa.

La taxe parafiscale de contribution financière sur l'eau : un instrument financier pour la valorisation économique des usages

La loi n°2-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau a autorisé la création d'une contribution financière en matière sur l'eau (CFE) et déterminé les personnes et opérations imposables.

La perception de cette taxe parafiscale permet non seulement de réaliser des investissements dans le secteur de l'eau, mais aussi d'assurer leurs autonomies financières. La loi n°58-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau, permet donc l'application des principes Pollueur-Payeur et Préleveur-Payeur définis dans la Politique Nationale de l'Eau et instituées au profit des agences de l'eau dont l'Agence de l'eau du Gourma qui en a la charge dans la zone de couverture du bassin de la Mékrou.

La CFE comprend la taxe de prélèvement de l'eau brute; la taxe de modification du régime de l'eau et la taxe de pollution de l'eau. Elle est due par toute personne physique ou morale en raison du prélèvement d'eau, de la modification du régime de l'eau, ou de la pollution de l'eau. Toutefois, dans le cadre de la satisfaction des besoins élémentaires, les usages domestiques sont exonérés de la contribution financière en matière de prélèvement d'eau brute conformément aux dispositions du décret n°2004-580/PRES/MP/MAHRH/MFB du 15 décembre 2004.

La philosophie de base pour l'application de la loi consiste à intégrer progressivement la CFE dans les politiques de gestion économique et financière des usagers et à les sensibiliser, afin que chacun, organismes de gestion comme usagers, tire le meilleur profit possible de l'eau. Elle consiste également à éviter de décourager les petits et moyens opérateurs (entrepreneurs, petits irrigants, etc.) du domaine de l'eau (voir simulations ci-dessous).

Simulations de la valeur unitaire de la CFE pour quelques usages de l'eau

| USAGES | UNITÉ | MONTANT UNITAIRE DE LA TAXE |
|---|----------------|-----------------------------|
| Exploitation agro-industrielle | ha (hectare) | 80 000 |
| Exploitation paysanne autour des barrages | Ha | 40 000 |
| Industrie de l'eau | m ³ | 10 |
| Exploitation minière | m ³ | 250 |
| Travaux publics (routes) dont | | |
| • Remblai | m ³ | 21 |
| • Béton | m ³ | 41 |

Les acteurs du bassin de la Mékrou

Le diagnostic des structures et organismes existants dans la zone du projet Mékrou a fait l'objet d'une analyse institutionnelle des acteurs dont les résultats sont exprimés dans le tableau 1. Ce tableau synthétise les acteurs de la zone Mékrou qui œuvrent dans le même domaine d'activités que le projet Mékrou et se présente comme suit :

Chaque type d'acteurs a un rôle bien précis à jouer :

- **Les collectivités** doivent jouer un rôle plus accru dans la participation des usagers. Elles doivent encadrer les usagers en assurant une formation technique aux associations et communautés œuvrant dans la zone.

Tableau n° 1 : Acteurs œuvrant dans le même domaine que le projet

| N° | SIGLES | DENOMINATIONS DES ACTEURS |
|----|-----------|--|
| 1 | AEG : | Agence de l'eau du Gourma |
| 2 | DREAHA: | Direction Régionale chargée de l'Eau |
| 3 | DRASA : | Direction Régionale chargée de l'Agriculture |
| 4 | DREDD : | Direction Régionale chargée de l'Environnement |
| 5 | DRRAH : | Direction régionale chargée de l'Elevage |
| 6 | CR : | Conseil Régional |
| 7 | CRA : | Chambre Régionale d'Agriculture |
| 7 | CVD : | Comité Villageois de Développement |
| 8 | Communes: | Conseillers et CVD |
| 9 | PCESA : | Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole |
| 10 | PDA/GIZ: | Programme de Développement de l'Agriculture / Coopération allemande |
| 11 | VALPAPE: | Projet de Valorisation du Potentiel Agro-Pastoral de l'Est |
| 12 | HELVETAS: | Projet PENF/HELVETAS |
| 13 | PAPE : | Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente |
| 14 | REGIS-ER: | Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel |

Attributions et rôles des acteurs de la zone du projet.

L'analyse des relations fonctionnelles permet de regrouper les acteurs en quatre catégories :

- 1- **Acteurs régulateurs** : l'Etat, ses services déconcentrés et ses établissements publics (Agence de l'Eau, par exemple) et les collectivités territoriales (Province, Région) qui sont les acteurs à vocation institutionnelle à encadrer la gestion des ressources naturelles ;
- 2- **Acteurs décideurs** : soit publics (collectivités territoriales) soit privés (exploitants) et qui prennent de décisions en matière de gestion des ressources ;
- 3- **Acteurs réalisateurs** : ayant les compétences pour exécuter les études ou la maîtrise d'œuvre ;
- 4- **Acteurs sociétaux** : associations, usagers, représentants socioprofessionnels, ainsi que chercheurs.

- **Les services techniques déconcentrés** doivent s'assurer que les activités dans leurs domaines respectifs de compétence sont non seulement mieux coordonnées et mises en œuvre avec une plus large participation mais aussi avec le plus grand consensus entre toutes les parties prenantes.

- **L'administration publique locale** doit veiller à créer un environnement propice à un partenariat plus efficace entre les entreprises publiques et privées, y compris la participation des associations et des communautés d'usagers.



Besoins de renforcement des capacités des acteurs

Des besoins en renforcement de capacités des acteurs dans trois thématiques (GIRE, changements climatiques et gestion des eaux transfrontalières) ont été identifiés. Ce renforcement doit également être réalisé dans un partenariat entre le PNE-BF et les entités ou organismes disposant d'expertises dans les trois thématiques.



«Le Projet Mékrou est un véritable outil de mise en oeuvre de la GIRE transfrontière!»

Proposition d'un mécanisme de coordination : le Comité de Gestion des Ressources Naturelles de la zone de la Mékrou (CGRM)

Un tel dispositif doit permettre d'alerter à temps les populations sur les catastrophes naturelles ou autres événements artificiels qui surviendraient dans la zone du projet. Très souvent, la répartition de l'information n'est ni partagée de manière homogène, ni comprise dans les mêmes termes. Ce qui empêche de prendre rapidement des mesures efficaces et d'éviter des situations dommageables telles les pollutions accidentelles ou provoquées, les inondations, de plus en plus récurrentes dans un contexte de changements climatiques. La mise en place et l'opérationnalisation de ce dispositif doivent être assurées par un Comité de Gestion des Ressources Naturelles de la zone de la Mékrou (CGRM) à créer.

Recommandations pour des options stratégiques

- La prise en compte des enjeux liés à la pleine participation des acteurs passe par des plate-formes et des instances locales multi-acteurs fonctionnelles de gestion de l'eau à l'échelle des sous bassins ;
- L'appui aux collectivités territoriales à s'engager dans la voie de « la planification et la programmation sensibles aux enjeux émergents de l'environnement » ;
- La promotion de la production agricole dans le bassin en mettant l'accent sur l'« appui à la professionnalisation des filières, et à la gestion durable de l'eau et des terres de production » ;
- Le « renforcement et la promotion du dialogue entre les acteurs pour la gestion durable et concertée des ressources pastorales au regard de la pratique de l'élevage très développée sur le territoire du bassin».

Conclusion

A l'analyse de la situation de référence du bassin, des politiques et stratégies développées par l'Etat et des initiatives diverses déjà menées ou en cours, un programme de développement des territoires du bassin doit être résilient au climat, tenir compte et s'attaquer aux enjeux dont certains ont été explicités. Ce programme doit assurer l'intégrité du bassin

en tant que réservoir de ressources naturelles nécessaires au développement de ses territoires, sécuriser et optimiser les usages économiques des ressources naturelles et les systèmes de production, améliorer les systèmes de gouvernance territoriale et interterritoriale et enfin envisager la mise à l'échelle des succès.

Bibliographie

- *Etat de référence du bassin de la Mékrou au Burkina :*
Revue du cadre de gestion et diagnostic territorial, Etat initial référé aux composantes environnementales ;
 PNE-Burkina, 73 p., non daté ;
- *Le bassin versant de la Mékrou dans le dispositif national et local de développement et de croissance économique au Burkina :*
Enjeux et options stratégiques pour les acteurs et les territoires du bassin,
Analyse de la pertinence des politiques et stratégies rayonnant sur le bassin ;
 Partenariat National de l'Eau du Burkina, 76 p., non daté.
- *Inventaire des projets exécutés et en cours d'exécution et diagnostic des principaux acteurs et identification des besoins de renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des connaissances dans la zone du Projet Mékrou,*
 Partenariat National de l'Eau du Burkina, 180 p., janvier 2015.

Ce document de synthèse a été produit à la suite des études menées dans le cadre d'un projet financé par la Commission de l'Union Européenne et mis en œuvre par le GWP-AO et le CCR en collaboration avec les ministères en charge de l'eau du Bénin, du Burkina et du Niger avec l'appui des services publics, privés et la société civile dans chaque pays. Mais le contenu du document n'engage en rien les partenaires financier et technique de ce projet et relève de la seule responsabilité de leurs auteurs.



GWP@20
 YEARS OF IMPACT
 1996 – 2016

